

Mercredi 10 juin 2015 à 20H00

Assemblée Générale Extraordinaire de La Maison pour Tous

Salle de réunion du Conseil Communautaire de La Chapelle-en-Vercors

Présents :

Arnaud de Rasily, Michel Roche, Chantal Rousset, Mélanie Recollin-Bellon, Benoit George, François Dreosto, Anne l'Huillier, Jean-Eric de Rango, Sylvie Goutière, Marie Danielle Arnaud, Pascal Givert, Frédéric Pouthier, Stéphanie Fourchon, Géraldine Royannais.

Excusés : Pierre-Louis Fillet, Emily Bielman, Dominique Parein, Aurélie Gachon, Bertrand Vaussenat.

Le Président ouvre la séance à 20h05.

Jean-Eric de Rango est désigné secrétaire de séance.

1/ Changement date de l'Assemblée Générale :

Le Président après avoir souhaité la bienvenue aux membres de l'association présents, expose les raisons de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire :

Souhait de proposer une AG de la Maison Pour Tous en Mars plutôt qu'en Octobre comme actuellement afin d'avoir à la fois une meilleure visibilité de l'année N-1 avec un bilan comptable définitif, un bilan des inscriptions et du budget de l'année en cours à peu près fixé et pouvoir ainsi sur ces bases solides discuter avec les adhérents des choix importants de l'année N + 1.

Dans le cas de l'adoption de cette mesure, la prochaine AG aura lieu en Mars 2016 et il se passera donc plus d'un an entre les deux AG. Le bureau souhaite donc obtenir l'accord des membres sur ce report et cette AGE fera office d'AG 2015 de l'association.

Le changement de date de l'AG est approuvé à l'unanimité et l'extension de la période entre l'AG 2014 et l'AG 2016 également (il n'y aura donc pas d'AG 2015).

Plusieurs questions sont posées par des membres présents sur les documents publiés, envoyés par courriel ou mis en ligne à la suite des AG. Le Président et la Trésorière indiquent que le compte rendu de l'AG est mis en ligne uniquement. Une discussion s'engage sur la pertinence de mettre en ligne également les comptes de l'association. Les membres du bureau sont unanimement défavorables à diffuser les comptes bruts sans

explications, l'expérience ayant montré que, mal interprétés, des bilans bruts pouvaient parfois donner lieu à polémiques. Néanmoins, le bureau insiste sur le fait qu'en dehors de l'AG, les comptes présentés demeurent accessibles à tous sur simple demande, accompagnés d'explications.

Pascal Givert insiste sur le fait qu'il est dommage que l'absence de connaissance du bilan par les membres de l'association n'assistant pas aux AG laisse parfois imaginer à chacun ce qu'il veut, certains membres ignorant par exemple le caractère bénévole des membres du C.A. ou du bureau.

Le Président insiste sur le fait que des articles paraissent régulièrement dans la gazette communautaire, et que les membres de l'association sont informés par courriel. Il est néanmoins proposé de diffuser le rapport des AG par courriel, ou via un lien sur le site de la MPT.

2/ Perspectives et souhaits des intervenants d'activités pour l'exercice 2015-2016 :

Chantal Rousset indique que Emily Bielman souhaite arrêter l'atelier de modelage, le petit nombre d'inscrits rendant difficile la poursuite de l'activité. Elle souhaiterait mettre en place un atelier de « bien-être par la voix ». Le bureau précise qu'il a été clairement précisé que pour ne pas faire doublon avec l'école de musique de la C.C.V., aucun cours particulier de chant ne sera donné dans le cadre de la M.P.T., de même que cette activité n'est pas une proposition de troisième chorale sur le canton ou de technique vocale, mais bien un atelier de travail sur soi à travers la maîtrise de sa voix, du souffle, du corps.

Kate Curling souhaite poursuivre l'expérience de mixage des cours de dessin et d'anglais pour les enfants. A priori, elle a commencé à parler de plus en plus en anglais aux enfants qui participent à l'atelier dessin et il y a un retour positif des enfants et des parents. Elle souhaite donc proposer un cours d'une heure trente où la première heure sera axée sur le dessin et la dernière demi-heure sur l'apprentissage de mots et expressions anglais. La transition se fera progressivement et en douceur et le niveau sera adapté à chaque enfant.

Elle souhaite également pouvoir répondre aux sollicitations des adultes en proposant cette même formule à un public adulte.

Mélanie Recollin-Bellon, référente de l'activité Judo indique que le problème du petit nombre de jeunes dans les groupes 2 & 3 oblige à les regrouper, malgré de très fortes disparités d'âges, de tailles, de poids et de niveaux. C'est un problème récurrent parfois difficile à gérer pour l'intervenant. Il faudra aussi rattraper une date de cours non tenus et déterminer la date de remise des ceintures et d'une petite fête de fin d'année.

Frédéric Pouthier, enseignant bénévole de Karaté, nous indique son souhait de continuer son activité au sein de la M.P.T. bien qu'il trouve le prix proposé pour l'activité Karaté trop important, et peut-être un frein pour certains enfants. Il a choisi d'animer bénévolement un cours de Karaté pour éviter que les jeunes traînent désœuvrés et, même si il comprend le sens de la mutualisation et de la répartition des coûts défendus par la M.P.T., le maintien de son activité au sein de la M.P.T. Est dépendant d'une baisse drastique des cotisations pour l'activité qu'il anime.

Une longue discussion s'installe au cours de laquelle les raisons et les motivations de la mutualisation des coûts sont évoqués par les membres du C.A. de la M.P.T. Stéphanie Fourchon, animant l'activité Gymnastique tonique, également bénévolement, indique également qu'elle comprend très bien l'esprit de répartition voulu par le C.A. mais que cela pose parfois quelques questions et réticences aux participants qui ont du mal à appréhender le cout de l'activité si l'intervenante est bénévole.

Le Secrétaire rappelle également qu'historiquement, le bénévolat des intervenants ne bénéficiait qu'à un très faible nombre de participants (dans l'ensemble assez âgés et tous cotisants en catégorie Q5). L'arrivée de Stéphanie et Frédéric l'année dernière a changé la donne avec deux activités réunissant plus de 40 personnes dont une dizaine d'enfants.

La Trésorière indique que le bilan provisoire, connu à ce jour, pour l'exercice 2014-2015, prévoit un excédent significatif de l'ordre de 4500 €, hors subvention exceptionnelle, grâce entre autre à une subvention de 6000 € de la communauté de commune. Elle indique qu'il lui semblerait logique que cet excédent soit utilisé à réduire la participation de TOUS les membres de l'association et non pas seulement de ceux pratiquants des activités animées par des bénévoles.

Le Président précise que la subvention de la C.C.V. correspond à une convention en cours de signature entre les deux parties qui devrait être pluri-annuelle sur trois ans et portant sur un pourcentage des dépenses annuelles éligibles de l'association. Le souhait de la M.P.T. de faire prendre en charge par la C.C.V. les coûts relatifs aux locations des salles publiques utilisées par la M.P.T. semble avoir été entendu (cela correspond au montant alloué en subvention) même si la concordance n'est pas actée dans le texte de la convention en tant que telle. Les comptes de l'exercice devant être bénéficiaires, entre autre grâce à cette subvention, le Président rappelle qu'il lui semble logique également de réduire les cotisations de ses membres afin de favoriser l'accès aux activités à tous, en lien avec les politiques sociales et familiales portées par la C.C.V.

A l'issue de ces nombreux échanges constructifs, le Président indique que le bureau et le C.A. ont pris bonne note des souhaits de chacun et qu'ils allaient travailler rapidement pour la rentrée prochaine à l'établissement d'une nouvelle grille de tarifs prenant en compte les remarques suivantes :

- Réduire le tarif des activités animées par des intervenants bénévoles
- Réduire le tarif des activités à destination des enfants
- Réduire le tarif de toutes les activités au moins symboliquement
- Réduire le tarif des adhésions
- Préserver l'équilibre financier de l'association.

3/ Comptable :

Le Président et la Trésorière se sont rendus à une réunion de la F.O.L. sur la gestion administrative pour les associations des nouvelles lois sociales. Au passage, ils ont pu discuter avec les intervenants de la F.O.L. de la reprise de la gestion des salaires de l'association par cette dernière en lieu et place du cabinet Falavel qui fait actuellement ce travail. La Trésorière précise que l'émission des feuilles de salaires et leur calcul est le seul travail effectué par le cabinet Falavel pour l'association. Elle précise que ce cabinet n'a dans le passé pas toujours montré une bonne connaissance de la convention collective de l'animation et ses spécificités, et que la F.O.L. devrait mieux maîtriser ce sujet.

Il est décidé à la majorité des voix exprimées de se rapprocher la F.O.L. pour étudier avec eux la possibilité d'éditer les bulletins de salaires.

4/ Cinéma :

Le Président et Pascal Givert, qui se propose d'organiser à l'avenir l'activité cinéma de la M.P.T. en liaison avec la F.O.L., résume les dernières propositions de la F.O.L. :

- Retour de séances le Vendredi soir, le deuxième de chaque mois à 20h30.
- 2 séances exceptionnelles dans l'année le Jeudi soir pour les collégiens internes
- Pour cet été, séance tous les jeudis à 21h00

Pascal explique aussi qu'il a demandé à la F.O.L. d'essayer d'introduire à la fin de chaque film, la bande annonce du film qui sera présenté à la séance suivante.

Mélanie Recollin-Bellon et Lydia Givert proposent d'aider Pascal à gérer l'activité cinéma au cours de l'année. Le bénévolat de tout le C.A. reste bien sûr de mise pour la diffusion des affiches, les présences et la billetterie le soir des séances.

5/ Fête de la musique :

A priori aucun village, ni aucune association n'a repris l'organisation de la fête de la musique sur le canton cette année. Plusieurs idées sont lancées pour l'année prochaine afin de ne pas laisser retomber ce bel élan qui avait bien fonctionné les deux dernières années.

Entre autre envisager une organisation une fois tous les deux ans, ou tous les trois ans : par exemple : une année MPT à la Chapelle, une année les Martinades à Saint Martin et une année ouverte pour que d'autres associations puissent trouver leur place ... à suivre ...

6/ Assurances :

Le secrétaire présente un tableau comparatif des couvertures offertes par l'assurance actuelle de la M.P.T. (la SMACL) et des couvertures proposées par la MAIF pour les associations. Les couvertures maximum offertes par la MAIF sont nettement plus élevées. Entre autre au niveau de l'assurance des bâtiments prêtés par les différentes collectivités, la SMACL propose un maximum de 350 000 € quand la MAIF propose 8 000 000 €. Le chiffre de la SMACL n'aurait d'ailleurs pas suffi sur un sinistre comme l'incendie de 2007.

De plus la MAIF propose une indemnité en cas de perte de revenus suite à un accident lors d'une activité un peu plus intéressante que celle de la SMACL et surtout, elle peut être amplifiée par la souscription à une complémentaire. Cette complémentaire pourrait être souscrite par la MPT pour les intervenants bénévoles afin de leur garantir un minimum de revenus si ils se blessaient lors de l'encadrement d'une activité qu'il propose.

La cotisation à la SMACL ou à la MAIF est sensiblement la même.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de changer d'assurance pour souscrire à la MAIF à l'échéance du contrat en cours avec la SMACL.

Au 1er janvier 2016, toutes les structures employeuses devront être en mesure de proposer une complémentaire santé à leurs salariés. La FOL s'est doré et déjà rapprochée de la MGEN , et a proposé une première rencontre avec les associations affiliées à laquelle la trésorière et le président ont pu assister. Nous aurons dès septembre davantage d'informations sur le type de contrats qui pourraient être proposés à nos salariés, ainsi que le montant des cotisations.

7/ Point sur les projets Jeunes :

Pascal Givert et Benoit George font un bilan des actions orientées vers les jeunes de la tranche d'âge 14 / 25 ans mises en place à différents niveaux : C.C.V., CDDRA, Maison de l'Aventure.

La mise en place d'un accueil jeune se fera finalement à travers l'accueil de loisir , structure administrative déjà existante et reconnue par la CAF de la Maison de l'Aventure. Ils espèrent réussir à avoir un local pour cet été.

Un « parlement des jeunes » a également été organisé par le CDDRA avec les jeunes de notre canton, du Royans-Vercors et des 4 Montagnes. A priori beaucoup d'échanges et d'idées à développer.

Les jeunes ont de façon informelle, demandé en marge de cette manifestation quel soutien pouvait leur apporter la M.P.T. Dans leurs projets. L'idée de les aider à organiser un concert le 18 Juillet a notamment été retenue, ainsi que les associer davantage à l'organisation des projections de cinéma.

8/ Changement au Conseil d'Administration :

Aucun membre du C.A. n'est démissionnaire. Michel Roche est candidat pour rentrer au C.A.

Michel Roche est élu au C.A. à l'unanimité des membres présents.

Le Président indique également que deux postes seront à renouveler bientôt au bureau : le poste de Secrétaire et le poste de gestion des adhérents (Vice-Trésorière). Mélanie Recollin Bellon et Michel Roche se proposent d'étudier avec le bureau la possibilité pour eux de s'investir sur ces postes, ou se répartir au moins partiellement les fonctions.

Il est donc décidé d'organiser rapidement une réunion du bureau avec Mélanie Recollin Bellon, Michel Roche et Pascal Givert pour discuter d'un nouveau formatage des tâches et d'une nouvelle répartition.

Lors de la même réunion, des pistes de révision des tarifs d'activités seront évoquées. Le Secrétaire préparera d'ici là un tableau permettant d'effectuer des simulations de l'impact des baisses de tarifs sur les résultats annuels estimés.

Les sujets à l'ordre du Jour étant tous épuisés et aucune question supplémentaire n'ayant été posée, le Président clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire à 23h35.

Le Président:
Benoît George

Le Secrétaire de séance :
Jean-Eric de Rango